



MONTRÉAL

Place Victoria, 43° étage 800, Square Victoria, C.P. 303 Montréal H4Z 1H1 Téléphone 514 866-6743 Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone Bureau 3100, Joliette J6E 6X6 Ligne Mtl 514 990-4485 Téléphone 450 759-8800 Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 610, Laval H7T 0J3 Ligne Mtl 514 990-8884 Téléphone 450 686-8683 Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria Longueuil J4V 1L9 Téléphone 450 672-4681 Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205 Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8 Téléphone 450 358-5737 Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette Saint-Jérôme J7Y 2T9 Téléphone 450 431-0705 Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE 20. rue Bryant

Sherbrooke (Québec) J1J 3E4 Téléphone 819 481-0324 Télécopieur 819 481-0337 Laval, le 19 octobre 2021

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire **RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC** 800, Place Victoria, 2^e étage Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: R-4169-2021 - Demande relative aux mesures de soutien à la

décarbonation du chauffage des bâtiments

Réplique aux commentaires des Distributeurs à la demande

d'intervention de l'AQCIE-CIFQ

N.D.: 101 987

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du 15 octobre 2021 des Distributeurs relativement à la demande d'intervention de l'AQCIE-CIFQ dans le présent dossier.

Dans cette correspondance, les Distributeurs demandent que soit exclue de l'examen du présent dossier la comparaison des coûts du Projet avec le prix carbone et les coûts d'autres mesures de réduction de GES possible (par. 26 de notre demande d'intervention). Afin de justifier cette position, les Distributeurs affirment :

«Les Distributeurs soutiennent que la seule base de comparaison valable aux fins du présent dossier est celle présentée dans la preuve, soit un scénario tout à l'électricité. Subsidiairement, les comparatifs devraient à tout le moins se rapporter à la réduction des GES dans le secteur du bâtiment;» (B-0010, p. 3)

Or pourtant, les Distributeurs font eux-mêmes un motif d'approbation de leur demande le fait que le Projet et l'Offre bioénergie constituerait la solution efficace et «au meilleur coût <u>pour la société</u>» :

«8. Hydro-Québec et Énergir ont collaboré afin d'identifier une solution permettant la décarbonation dans le chauffage des bâtiments à la hauteur de 540 000 tonnes de GES et ainsi donner suite au PEV et au PMO du Gouvernement de façon optimale. Cette solution, à la fois efficace et au meilleur coût **pour la**

DUNTON RAINVILLE SENCEL

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial

de cabinets d'avocats de premier plan



<u>société</u>, consiste en la conversion à Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments 3 la biénergie de 100 000 clients d'Énergir utilisant le gaz naturel pour le chauffage des locaux ou pour le chauffage des locaux et de l'eau sanitaire, (le « Projet »).» (Par. 8 de B-0003)

(nous soulignons)

Les Distributeurs ont donc le fardeau de prouver cette allégation au soutien de leur demande, d'autant plus qu'ils demandent à ce que la contribution pour la réduction des GES ainsi que sa méthode d'établissement soient considérés dans l'établissement des revenus requis aux fins de fixation du tarif. Or, le Décret n° 874-2021 n'exempte aucunement la Régie de son obligation de s'assurer que les tarifs d'un distributeur soient justes et raisonnables en fonction des services reçus de la part de ce distributeur. Cela inclut un examen de l'opportunité et de l'efficacité de nouvelles mesures pour lesquelles un tel distributeur demande à la Régie d'en inclure, en tout ou en partie, les coûts dans les revenus requis, en plus d'un examen de la légalité d'une telle inclusion.

Dans ce contexte, l'AQCIE-CIFQ est en désaccord avec les Distributeurs et maintient que ceux-ci ont le fardeau de démontrer que leur Projet et leur Offre biénergie constituent une solution appropriée au meilleur coût, en comparant ce coût au prix du carbone dans le marché et au coût de mesures alternatives de réduction des GES.

En espérant le tout utile, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Me Sylvain Lanoix

Sylvain Lauric

c.c.

Jocelyn B. Allard, AQCIE Louis Germain, CIFQ Pierre Paquin, analyste Me Joelle Cardinal et Me Jean-Olivier Tremblay, HQD Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir